



L'inspecteur d'académie,  
Directeur académique des services de l'éducation nationale du Gard.

Vu la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 modifiée,  
Vu l'avis des comités techniques spéciaux départementaux réunis les 1<sup>er</sup> et 8 juillet – 6 et 14 septembre 2022,  
Vu l'avis du conseil départemental de l'éducation nationale réuni le 10 novembre 2022,  
Vu l'arrêté du 17 février 2022 relatif aux mesures appliquées dans les écoles publiques du Gard, à compter de la rentrée scolaire 2022-2023  
Vu la dotation en emplois du département,

## ARRÊTE COMPLEMENTAIRE

A compter de la rentrée scolaire 2022-2023, sont appliquées les mesures suivantes :

### I. Mesures relatives aux postes ordinaires

#### I.1 Implantations d'emplois de professeurs des écoles ci-après désignés

*Ecoles élémentaires et primaires (dont R.P.I.)*

POULX Georges Brassens	10ème poste élémentaire
ST QUENTIN LA POTERIE Le Grand Jardin	6ème poste élémentaire
CODOGNAN Les Cèdres	6ème poste élémentaire
BEAUVOISIN Hameau de Franquevaux	1er poste élémentaire
VIC-LE-FESQ	3ème poste élémentaire
QUISSAC Jean Auzilhon	11ème poste élémentaire
GENOLHAC	3ème poste élémentaire
ROCHEFORT DU GARD Vieux Moulin	9ème poste élémentaire
ARPAILLARGUES ET AUREILLAC Françoise Dolto	3ème poste élémentaire
VILLEVIEILLE	4ème poste préélémentaire
SAINT-LAURENT-LE-MINIER	2ème poste élémentaire
ROBIAC-ROCHESSADOULE Rochessadoule	2ème poste élémentaire

*Ecole maternelle*

LA CALMETTE	4ème poste préélémentaire
GARONS Jean Monnet	9ème poste préélémentaire
SAINT-CHRISTOL-LES-ALES Joliot Curie	5ème poste préélémentaire
BAGNOLS-SUR-CEZE Célestin Freinet	6ème poste préélémentaire
VILLENEUVE-LEZ-AVIGNON Thomas David	5ème poste préélémentaire

**I.2 Retraits d'emplois de professeurs des écoles ci-après désignés :**

*Ecoles élémentaires et primaires (dont R.P.I.)*

NIMES Pierre Semard	6ème poste élémentaire
BERNIS Paul Fort	8ème poste élémentaire
BEAUVOISIN Les Moulins	16ème poste élémentaire
SAINT-PAUL-LES-FONTS La Petite Garrigue	2ème poste préélémentaire

*Ecoles maternelles*

NIMES Pauline Kergomard	5ème poste préélémentaire
-------------------------	---------------------------

**II. Ecoles élémentaires, primaires et maternelles de l'éducation prioritaire**

**II.1 Ecole en réseaux d'éducation prioritaire (REP) :**

*Implantation d'emploi de professeurs des écoles en GS à effectifs réduits (REP)*

BEAUCAIRE Garrigues Planes	2ème poste GS dédoublé
----------------------------	------------------------

*Implantations d'emplois de professeurs des écoles en maternelle et élémentaire (REP)*

CENDRAS Joliot-Curie Abbaye	3ème poste préélémentaire
NIMES Grézan	6ème poste élémentaire
NIMES André Chamson	12ème poste élémentaire

**II.2 Ecole en réseaux d'éducation prioritaire (REP +) :**

*Retrait d'emploi de professeurs des écoles en GS à effectifs réduits (REP +)*

NIMES Paul Marcelin	4ème poste GS dédoublé
---------------------	------------------------

### **III. Mesures administratives**

#### **III.1 Brigade de remplacement :**

Fermeture des 15 postes supplémentaires de titulaires remplaçants prévus pour la rentrée 2022.

### **IV. Modification de structure**

#### **IV.1 Pour les écoles ci-après désignées :**

##### *Circonscription du Grau du Roi*

Absorption de l'école maternelle Charles Gros à Aigues-Mortes par l'école élémentaire Charles Gros. L'école maternelle a été fermée et l'école élémentaire transformée en école primaire. Les 6 postes de pré-élémentaire ont été transférés à l'école primaire Charles Gros. L'école primaire Charles Gros fonctionne donc avec 16 classes, 6 pré-élémentaire et 10 élémentaire.

#### **IV.2 Pour les écoles ci-après désignées :**

##### *Circonscription du Vigan St Hippolyte du Fort*

Absorption de l'école maternelle Florian à Sauve par l'école élémentaire Florian. L'école maternelle a été fermée et l'école élémentaire transformée en école primaire. Les 2 postes de pré-élémentaire ont été transférés à l'école primaire Florian. L'école primaire Florian fonctionne donc avec 7 classes, 2 pré-élémentaire et 5 élémentaire.

Fait à Nîmes, le 14 novembre 2022

Pour la rectrice, et par délégation,  
l'inspecteur d'académie



Philippe MAHEU